

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **12 janvier 2026 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Jean de Blois, Marie-Eve Soucy et France Dussault**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

13 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1 des procès-verbaux des 1^{er} et 15 décembre 2025;**
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1 Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);**
 - 5.2 Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);**
 - 5.3 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);**
 - 5.4 Nomination du maire suppléant;**
 - 5.5 Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC;**
 - 5.6 Nomination des membres du comité de toponymie;**
 - 5.7 Nomination des membres du comité des communications;**
 - 5.8 Achat d'un serveur et d'une banque d'heures pour l'installation et le service après-vente;**
 - 5.9 Appui au dépôt d'une demande d'aide financière de la MRC de Memphrémagog au Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;**
- 6 Administration financière**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;**
 - 6.2 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;**
 - 6.3 Avis de motion – *Règlement n° 26-557 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026*;**
 - 6.4 Affectations au 31 décembre 2025 pour pourvoir au financement des projets d'immobilisations de l'exercice;**
 - 6.5 Fixation du taux d'intérêt pour 2026;**
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;**
 - 7.2 Nomination des membres du comité incendie;**
 - 7.3 Nomination d'un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;**
 - 7.4 Nomination d'un substitut à la Régie de Police de Memphrémagog;**
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1 Nomination des membres du comité de voirie;**
 - 8.2 Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement–Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);**
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Résolution acceptant un site de monitoring sur le lot 5 384 544 dans le cadre du plan d'action Paysages de la MRC de Memphrémagog;**
 - 9.2 Nomination des membres du comité consultatif en urbanisme;**
 - 9.3 Nomination des membres du comité de démolition;**

- 9.4** Nomination du comité local sur les paysages;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1** Autorisation de paiement du décompte n° 1 pour les jeux d'eau;
 - 10.2** Autorisation de paiement du décompte n° 3 pour la réfection du quai Bryant;
 - 10.3** Offre de services professionnels pour une passerelle piétonne et tour d'observation au quai Bryant;
 - 10.4** Nomination des membres du comité culturel;
 - 10.5** Nomination des membres du comité du patrimoine;
 - 10.6** Nomination des élus à titre d'administrateur du Carrefour d'Austin;
- 11 Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1** Nomination des membres du comité consultatif en environnement;
 - 11.2** Demande de contribution financière de Conservation des Vallons de la Serpentine;
 - 11.3** Demande de contribution financière de Memphrémagog Conservation Inc.;
- 12 Santé et bien-être**
 - 12.1** Nomination des membres du comité directeur de la Politique de la famille et des aînés (PFA);
 - 12.2** Nomination d'un responsable des aînés et de la démarche MADA dossiers Famille, Personnes aînées et Personnes handicapées;
 - 12.3** Demande de don du Centre de prévention du suicide JEV;
 - 12.4** Demande de don de Centraide Estrie;
 - 12.5** Demande d'appui financier du Train des mots;
 - 12.6** Remerciements à Carrefour Austin, au RPDMO et à l'APLS pour le succès de la guignolée;
 - 12.7** Contribution à la Fondation de l'hôpital de Memphrémagog;
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2026-01-05)

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{er} ET 15 DÉCEMBRE 2025 (06)

2026-01-06 **ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 1^{er} décembre et de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2025, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 1^{er} décembre et de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2025 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) (07)

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller V. Dingman**

2026-01-07

ET RÉSOLU :

1. d'autoriser la dépense de 1 141,55 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion et d'assurances pour M^{me} Manon Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2026;
2. d'autoriser la dépense de 1 088,55 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'une adhésion à titre de membre supplémentaire d'une même organisation et les assurances, pour M^{me} Renée Donaldson, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2026.

ADOPTÉE

5.2 COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) (08)

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère C. Rocher**

2026-01-08

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 1 129,85 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

5.3 COTISATION ANNUELLE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) (09)

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

2026-01-09

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 672,60 \$, taxes incluses, couvrant les frais d'adhésion à la COMAQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT (10)

2026-01-10 **ATTENDU QU'il faut nommer un maire suppléant;**

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Victor Dingman** soit nommé maire suppléant et qu'il soit par conséquent autorisé à signer les documents officiels dans l'exercice de cette fonction.

ADOPTÉE

5.5 NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MRC (11)

2026-01-11 **ATTENDU QUE** l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* exige que le Conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres, une personne pour agir à titre de substitut en l'absence de la mairesse Lisette Maillé aux assemblées du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

la conseillère **Claire Rocher** soit désignée pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC, lorsque celle-ci ne peut y assister, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

5.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPOONYMIE (12)

2026-01-12 **ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité de toponymie de la municipalité, lequel est responsable d'analyser les propositions de toponymes et de faire des recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et la conseillère **Claire Rocher** comme déléguées du Conseil au comité de toponymie;

2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité de toponymie pour une période d'un an :

Serge Wagner
Jean-Claude Duff
Judith Grenon
Bernard Jeansonne

3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les déléguées susmentionnées, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;

4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

5.7 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS (13)

2026-01-13 **ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité des communications de la municipalité, lequel est responsable de la diffusion de l'information pertinente concernant l'administration municipale et la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et la conseillère **Claire Rocher** comme déléguées du Conseil au comité des communications;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité des communications pour une période d'un an :

Mathieu Godbout
Renée Donaldson, greffière-trésorière adjointe
Renaud Payant-Hébert, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire

3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les déléguées susmentionnées, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

5.8 ACHAT D'UN SERVEUR ET D'UNE BANQUE D'HEURES POUR L'INSTALLATION ET LE SERVICE APRÈS-VENTE (14)

2026-01-14 **ATTENDU QUE** le serveur acquis en juillet 2020 est en fin de vie utile et n'est plus fonctionnel;

ATTENDU la proposition de la firme Kezber pour le matériel serveur, les logiciels, et une banque de 30 heures pour l'installation et la mise en marche;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

1. le Conseil accepte l'offre de services de Kezber pour l'achat d'un serveur, de logiciels et d'une banque d'heures au coût total de 21 469,73 \$, taxes en sus;
2. les coûts relatifs à l'achat du serveur, les logiciels et de la banque d'heures, totalisant 22 540,53 \$ (taxes nettes) soient affectés au fonds de roulement, remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

5.9 APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (15)

2026-01-15 **ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Ayer's Cliff, Austin, Canton de Hatley, Ville de Stanstead, Stukely-Sud et la MRC de Memphrémagog désirent présenter un projet de mise en place d'un service informatique dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

1. le Conseil de la municipalité d'Austin s'engage à participer au projet de projet de mise en place d'un service informatique;
2. le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
3. le Conseil nomme la MRC de Memphrémagog, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
4. le Conseil désigne M^{me} Lisette Maillé, mairesse, et M^{me} Manon Fortin, directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (16)

Liste des comptes payés du 2 décembre au 11 janvier 2026

Salaires au net	Paie du 2025-12-03 (pompier inclus)	25 848,21
Salaires au net	Paie du 2025-12-10	13 930,87
Salaires au net	Paie du 2025-12-17	16 375,07
Salaires au net	Paie du 2025-12-24	13 863,47
Salaires au net	Paie du 2025-12-31 (+ élus et pompiers)	40 217,05
Salaires au net	Paie du 2026-01-07	11 887,84
Aréo-Feu	Habits de combat	14 505,89
Aréo-Feu	Test des masques des APRIAs	1 288,87
Avizo Expert	Surveillance des travaux - des Tilleuls	3 866,04
Avizo Expert	Étude et analyse env. - ponceau	2 615,68
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	348,97
Bell Mobilité	Octobre + annulation de 2 cellulaires	1 104,70
Beneva	Assurance collective - 2 mois	12 011,32
Benoit Lévesque	Étude d'équité salariale	855,13
Buropro Citation	Fournitures de bureau	162,31
Campbell Scientific	Abonnement trimestriel - stations météo	1 260,00
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau, divers	6 615,42
Canton Potton	Deux interventions - Austin + Bolton-Est	1 350,00
Caroline Falcao	Travaux en communications	1 365,00
Chorale Les Voix du Large	Spectacle du 13 décembre	1 300,00
Cogeco	Internet (5 comptes)	271,19
Comma Imagination	Conception présentoir - objets historiques	1 552,16
CRM Imprimerie	Impression 21Millington (septembre)	3 926,40
Daniel Plante	Entretien ménager - Carrefour	360,00
Delphine Machon	Spectacle - comité culturel	700,00
Déneigement GSD	Déneigement circuit 2 - décembre	63 122,22
Distribution Michel Fillion	Grades d'épaule et épinglettes	578,21
Enviro Connexions	Collectes matières résiduelles - 2 mois	43 804,22
Eurofins Environnex	Analyses d'eau	203,51
Exc. Stanley Mierzynski	Déneigement circuit 1 - décembre	121 277,88
Exc. Stanley Mierzynski	Sablage stationnement hôtel de ville	344,93
Franklin Dorey	Fête de Noël des enfants	600,00
Groupe Mel-Li-Pat	Déneigement 2 sur 6	894,29
Hiro Gagnon	Maquillage fête de Noël	260,00

Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	2 663,05
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager	1 935,00
Kezber	Services, abonnements, assistance	1 518,29
La Faim Finaud	Traiteur - 25 ^e anniversaire du CCA	962,36
Les Improbables	Droits d'auteur - pièce de théâtre	68,99
Lotus Marketing	Hébergement site web + forfait sécurité	724,34
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - novembre	30 360,77
MRC Memphrémagog	Équilibration décembre	3 019,00
MRC Memphrémagog	Service CAUCA 2025-2026	2 303,55
MTG	Déneigement 2 sur 6	1 736,12
Municipalité Eastman	Service d'entraide	1 212,84
Opération Nez Rouge	Contribution 2025	175,00
Personnel	Déplacements / kilométrage	1 590,26
Personnel	Déboursés divers	8 027,22
Personnel	Cotisations RÉER	4 656,42
Philip Stone	Déneigement 2 sur 6	10 208,83
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur - novembre	12 741,08
Citoyens	Remboursements divers	1 622,95
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	1 271,54
Raymond Chabot	Audit 2025 - facturation progressive	6 208,65
René Brulotte	Boîte pour retour des livres	600,00
Retraite Québec	RREM - novembre	2 381,49
Robert Benoit	Bail annuel - quai 2025-2026	1,00
SAE Estrie	Formation - pompiers	1 415,35
Simon Bélanger-Fraser	Formation - pompiers	360,00
Solmatech	Contrôle qualitatif matériaux - ponceaux	4 882,70
Solmatech	Contrôle des matériaux - rue des Tilleuls	2 743,02
Sol. Urgence Déversement	Nettoyage des bermes - secteur LDS	12 164,36
Studio Vicky	Photos officielles du conseil	1 006,55
Telus Comm. By Focus	Location GPS	307,29
Ville de Magog	Contribution annuelle - patrouille nautique	6 894,75
Ville de Magog	Service d'entraide	420,43
Xerox	Location des photocopieurs - novembre	320,03
Xerox	Frais impression - novembre	177,57
Zone Éco	Enfouissement et compostage - novembre	3 743,78
Règlements d'emprunt :		
Banque Royale du Canada	Règl. 21-482 ch. Hopps - intérêts	8 875,30
Banque Royale du Canada	Règl. 20-474 ch. Clark - intérêts	1 323,12
Desjardins	Règl. 21-490 Lac O'Malley capital + intérêts	5 105,47
	Total	554 395,32

Liste des comptes à payer en date du 12 janvier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Buopro Citation	Cartouches impr. + fournitures de bureau	1 184,18
Cain Lamarre (en fidéicommiss)	Forfait de consultation 2026	4 171,43
Cain Lamarre	Frais juridiques	3 369,59
FQM Assurance	Assurances municipales	84 155,63
FQM Assurance	Assurances dirigeants et bénévoles	671,17
GARO Électrique	Installation prise devant Hôtel de ville	282,71
Infotech	Contrat de service annuel et papeterie	23 076,68
Kezber	Installation/configuration système informatique	3 535,48
Kezber	Services janvier, abonnement, assistance	949,33
Les Édition Wilson Lafleur	Abonnement annuel - <i>Code civil</i>	136,50
MRC Memphrémagog	CARRA : octobre à décembre 2025	1 995,21
Purolator	Service de messagerie	4,97
Studio Vicky	Agrandissement photos du conseil	74,04
Superior Sany Solution	Articles ménagers	450,66

UMQ	Formation en cyberrisques	86,23
Xerox	Location mensuelle des photocopieurs	320,03
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Communication Plus	Temps d'antenne	160,97
Distribution Michel Fillion	Uniformes, vêtements de travail, pompiers	6 781,12
Distribution Provert	Fournitures médicales	1 168,62
Drouin Entretien Auto.	Pneus cloutés pour camion	1 453,97
FQM Assurance	Assurances pompiers	1 705,85
Pierre Chouinard & Fils	Essence et carburant (déc. + 6 jan.)	1 856,22
Prévimed	Remplissage de cylindres - oxygène	424,40
Régie de police	Entente 2026 - janvier	67 108,00
VOIRIE ET TRANSPORT		
Avizo Expert	Relevé topographique - ponceaux	2 638,68
Buopro Citation	Agenda - voirie	20,82
Croix-Rouge	Entente de services aux personnes sinistrées	406,98
N. Jeanson Excavation	Travaux d'urgence secteur des Sitelles	1 989,07
Telus Comm. By Focus	Location GPS - janvier	307,29
HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
COMBEQ	Cotisation 2026 - O. Alix-Paré	270,19
Eurofins Environex	Analyses d'eau - décembre	114,98
RAPPEL	Suivis eaux de baignade (2 mandats)	13 523,94
Ressourcerie des Frontières	Entente 2026 - 1 ^{er} versement	3 861,21
Zone Éco	Enfouissement + compostage - décembre	2 741,23
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Steven Larivière Beaudoin	Activité - Journée mondiale de l'enfance	616,27
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Buopro Citation	Enveloppes de permis - Urbanisme	126,92
Cain Lamarre	Frais juridiques	3 022,01
COMBEQ	Cotisation 2026 - S. Perrier	436,91
Léo Beaudoin	Entretien du réseau géodésique 2026	1 945,03
Lessard L'Hérault Blanchard	Plan de la situation des lieux d'une propriété	10 114,06
MRC Memphrémagog	Modification du règlement de zonage	269,00
SCU	Travaux 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2025	4 036,95
LOISIRS ET CULTURE		
Création NaturEden	Projet d'aménagement - parc Fessenden	1 408,44
CRM Imprimerie	21Millington, cartes de Noël	3 460,75
Enviro5	Vidange de la fosse - Carrefour	228,80
Location Langlois	Location de clôture - octobre	96,85
Sanivac	Location toilette - 1 Millington	339,18
SonxplusTechnologies	Système d'alarme - Carrefour	224,20
Superior Sany Solution	Articles ménagers - Carrefour	172,37
IMMOBILISATIONS		
Côté-Jean Associés	Surveillance des travaux - quai Bryant	2 247,76
GARO Électrique	Raccordement de la pompe aux jeux d'eau	4 209,56
Groupe DeGrandpré	Pompe - jeux d'eau au parc des loisirs	35 820,82
Les Aménagement Agenor	Travaux - jeux d'eau	7 334,96
Les Services EXP	Surveillance des travaux - hôtel de ville	8 641,81
Solmatech	Contrôle des matériaux - jeux d'eau	5 738,81
	Total	321 488,84

2026-01-16

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. la liste des comptes payés au montant de **554 395,32 \$** soit approuvée;
4. la liste des comptes à payer au montant de **321 488,84 \$** soit approuvée;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION (17)

2026-01-17 **ATTENDU QUE** par sa résolution n° 2022-01-11, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale pour pourvoir au coût de celle-ci;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédent cette dernière, selon le plus élevé des deux;

ATTENDU QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte au fonds un montant de 7 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

1. D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, un montant de 5 824 \$ pour l'exercice financier 2026;
2. **QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE

6.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 26-557 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Avis de motion est par la présente donné par F. Tanguay, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, le *Règlement n° 26-557 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026 sera présenté pour adoption*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 12 janvier 2026.

6.4 AFFECTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025 POUR POURVOIR AU FINANCEMENT DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE (18)

2026-01-18 **ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à l'affectation de crédits provenant des revenus de fonctionnement, du surplus accumulé non affecté et des fonds réservés afin de financer les projets d'immobilisations de l'exercice financier 2025;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière recommande au Conseil d'affecter les crédits suivants au financement des projets d'immobilisations de l'exercice 2025 afin d'équilibrer l'état des activités d'investissement au 31 décembre 2025 :

1. Affectation des revenus de l'exercice 2025

Fonction	Projet d'immobilisation	Montant
Administration	Agrandissement de l'hôtel de ville (en partie)	178 989,02 \$
	Matériel informatique	15 225,86 \$
Sécurité publique	Générateur, réservoir, caméra thermique	17 163,35 \$
Urbanisme	Matériel informatique	3 648,73 \$
	Carrefour : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement intérieur • Expertise (système d'eau potable) • Stationnement • Équipements divers 	1 259,85 \$ 5 354,36 \$ 12 316,97 \$ 12 913,46 \$
Loisirs, culture	Parcs : <ul style="list-style-type: none"> • Abreuvoir (parc des loisirs) • Enseignes (Chagnon-Shonyo, Shappie Trough) 	5 866,70 \$ 10 827,98 \$
	Salle communautaire : <ul style="list-style-type: none"> • Réinstallation des luminaires 	1 081,62 \$
Total		264 647,90 \$

2. Affectation de surplus accumulé non affecté

Fonction	Projet d'immobilisation	Montant
Administration	Agrandissement de l'hôtel de ville (en partie)	357 775,00 \$
Loisirs, culture	Réfection du quai Bryant	759 662,87 \$
	Rénovation du parc des loisirs (en partie)	212 541,81 \$
Total		1 329 979,68 \$

3. Emprunt au fonds de roulement

Fonction	Projet d'immobilisation	Montant
Administration	Mobilier, archives	47 103,00 \$
Travaux publics	Rétrocaveuse	79 055,59 \$ \$
Environnement	Mobilier	2 251,71 \$
Urbanisme	Mobilier	9 610,00 \$
	Carrefour : lave-vaisselle commercial	9 925,83 \$
Loisirs, culture	Salle communautaire : électroménagers	14 173,79 \$
	Bibliothèque et salle des loisirs : mobilier et étagères	37 428,70 \$
	Mobilier de bureau	1 729,56 \$
Total		201 278,18 \$

4. Affectation – Fonds d'immobilisation parcs et terrains de jeux

Fonction	Projet d'immobilisation	Montant
Loisirs, culture	Rénovation du parc des loisirs (en partie)	50 000,00 \$
Total		50 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

d'autoriser, au 31 décembre 2025 :

1. une affectation des revenus de l'exercice totalisant **264 647,90 \$** au financement des immobilisations indiquées au point 1;
2. une affectation du surplus accumulé non affecté totalisant **1 329 979,68 \$** au financement des immobilisations indiquées au point 2;
3. un emprunt au Fonds de roulement totalisant **201 278,18 \$** pour financer les immobilisations indiquées au point 3, remboursable sur dix ans, soit neuf versements annuels de 20 127,82 \$ et un dernier versement de 20 127,80 \$;
4. une affectation du Fonds d'immobilisation parcs et terrains de jeux au montant de **50 000 \$** pour financer le projet d'immobilisation indiqué au point 4.

ADOPTÉE

6.5 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊTS POUR 2026 (19)

2026-01-19

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

À partir du moment où un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à 15 % pour l'exercice 2026.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

En l'absence de dépôt du rapport, le point est reporté.

7.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (20)

2026-01-20 **ATTENDU QUE** le comité de sécurité incendie de la municipalité est formé de deux conseillers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil nomme les conseillers **Victor Dingman et François Tanguay** à titre de membres du comité de sécurité incendie;

2. en tout temps, la mairesse Lisette Maillé puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

7.3 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ADJOINT DES MESURES D'URGENCE (21)

2026-01-21 **ATTENDU QU'**il est nécessaire de nommer un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil nomme **Victor Dingman** à titre de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence de la municipalité comme l'exige le plan de sécurité civile.

ADOPTÉE

7.4 NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG (22)

2026-01-22 **ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale concernant les services de police prévoit à son article 5, la possibilité de nommer un substitut pour remplacer la mairesse et membre régulier, Lisette Maillé, en cas d'absence;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Victor Dingman** soit désigné comme substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la Régie de Police de Memphrémagog pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VOIRIE (23)

2026-01-23 **ATTENDU QUE** le comité de voirie de la municipalité est formé de deux conseillers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le Conseil nomme les conseillers **Victor Dingman** et **Marie-Ève Soucy** à titre de membres du comité de voirie;
2. en tout temps, la mairesse Lisette Maillé puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

8.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) (24)

2026-01-24 **ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin a reçu confirmation, le 22 décembre dernier, d'une aide financière de 910 182 \$ accordée par le Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, Volet : Redressement-Sécurisation pour le projet : Réfection du chemin Millington (dossier n° : YZT43492);

ATTENDU QU'une convention financière doit être conclue entre le Ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité d'Austin;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

M^{me} Lisette Maillé, mairesse, et M^{me} Manon Fortin, directrice générale, soient autorisées à signer la convention d'aide financière dont l'objet est le versement d'une aide financière maximale de 910 182 \$ à la municipalité d'Austin dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 RÉSOLUTION ACCEPTANT UN SITE DE MONITORING SUR LE LOT 5 384 544 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION PAYSAGES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Le point est reporté à une séance ultérieure.

9.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (25)

2026-01-25 **ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de deux membres du conseil et de quatre résidents de la municipalité en vertu du *Règlement n° 05-320* de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer par résolution les deux membres du conseil et les quatre résidents de la municipalité, pour un mandat de deux ans;

ATTENDU QU'en offrant de siéger au CCU, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public;

ATTENDU QUE tout citoyen siégeant au CCU exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité, agit avec respect et courtoisie envers les autres membres du comité et s'engage à assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et le conseiller **François Tanguay**, président, comme délégués du conseil au CCU;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCU pour une période de deux ans :

Maurice Daigle
Geneviève Coutu

Patrice G. Crevier
Michèle Lafond
Charlotte Gagnon-Ferembach, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
Dominique Gagnon, secrétaire

3. qu'en tout temps, M^{me} Manon Fortin, directrice générale, puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

9.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION (26)

2026-01-26

ATTENDU le Règlement n° 23-513 sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU que le Règlement prévoit la formation d'un comité de démolition, dont la fonction principale est d'autoriser les demandes de démolition pour tout immeuble visé par ledit règlement;

ATTENDU que le comité est formé de trois membres du conseil désignés par résolution pour un mandat d'un an, renouvelable annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

de nommer la maire **Lisette Maillé** et les conseillers, **Victor Dingman** et **Jean de Blois**, membres du comité de démolition.

ADOPTÉE

9.4 NOMINATION DU COMITÉ LOCAL SUR LES PAYSAGES (27)

2026-01-27

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog s'est dotée d'un plan d'action Paysages 2022-2026 qui vise à consolider l'identité territoriale de la MRC dans le domaine des paysages culturels;

ATTENDU QUE la première action du plan est de proposer la création de comités de paysage locaux pour chacune des municipalités ou groupe de municipalités afin d'organiser et d'encourager des projets locaux sur le paysage;

ATTENDU QUE la Municipalité a formé un comité local en 2025 et qu'elle souhaite maintenir ce comité, lequel a pour mandat :

- d'établir un plan des actions à poser d'ici peu en vue de mettre en valeur les paysages de proximité;
- de soutenir, dans la mesure du possible, la mise en œuvre des autres projets du plan d'action Paysages 2022-2026, grâce à un soutien logistique et le transfert de connaissances locales sur les paysages;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la maire **Lisette Maillé** et la conseillère **Claire Rocher** comme déléguées du conseil au comité local sur les paysages;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité local sur les paysages pour une période d'un an :

Réal Dextradeur, citoyen;
Daniel Messier, citoyen;

Geneviève Coutu, citoyenne;
Dominique Gagnon, ressource administrative;

3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les déléguées susmentionnées, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

* * * * *

10.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 1 POUR LES JEUX D'EAU (28)

2026-01-28 **ATTENDU** la réception d'une facture datée du 16 décembre 2025, au montant de 260 062,17 \$, taxes comprises, de l'entrepreneur Les Industries Simexco inc.;

ATTENDU QU'après vérification des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 19 décembre 2025, M. Renaud Payant-Hébert recommande le paiement;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

d'autoriser le paiement de la facture 10939 au montant de 260 062,17 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Les Industries Simexco inc.

ADOPTÉE

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 3 POUR LA RÉFLECTION DU QUAI BRYANT (29)

2026-01-29 **ATTENDU** la réception du décompte progressif n° 3 dans le cadre des travaux de réfection du quai Bryant;

ATTENDU QU'après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 18 décembre 2025, Côté Jean et Associés recommande le paiement au montant de 46 573,79 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Groupe Lapalme inc.;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 au montant de 46 573,79 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Groupe Lapalme inc.

ADOPTÉE

10.3 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS POUR UNE PASSERELLE PIÉTONNE ET TOUR D'OBSERVATION AU QUAI BRYANT (30)

2026-01-30 **ATTENDU QUE** la Municipalité compte réaliser les travaux pour la réalisation d'une passerelle piétonne et d'une tour d'observation au quai Bryant;

ATTENDU QUE BIGIS Experts-Conseils dépose une offre de services au montant de 32 000 \$, taxes en sus, qui comprend :

- l'analyse des besoins avec le client et l'architecte;
- une visite des lieux, des relevés;
- l'ingénierie détaillée;
- la mise en plan (dessins d'exécution) ;
- la surveillance partielle;

ATTENDU QU'il est prévu en option l'ingénierie et la surveillance partielle des travaux de consolidation du remblai sous la rampe de mise à l'eau en béton pour une somme de 9 600 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par la firme BIGIS Experts-Conseils au montant forfaitaire de 41 600 \$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat précité, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 21 octobre 2025.

ADOPTÉE

10.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL (31)

2026-01-31

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité culturel de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent des activités diverses visant à enrichir la vie culturelle de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la conseillère **Claire Rocher** comme déléguée du conseil au comité culturel;
2. de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres du comité culturel :

Charles Godue
Chiraz Besbes
Julie Poirier
Diane Séguin
Luce Beaudoin
Marie-Chantal Doucet
Marc Lemieux (représentant du Regroupement des artistes d'Austin [RAA])
Jean de Blois (représentant de la chorale Les voix du large)
Renaud Payant-Hébert, représentant administratif

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre;

3. qu'en tout temps, la mairesse Lisette Maillé, ou un conseiller municipal, autre que la déléguée susmentionnée, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.5 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PATRIMOINE (32)

2026-01-32

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité du patrimoine de la municipalité, un comité de bénévoles dont le mandat est de contribuer à la

mise en œuvre des actions de la planification stratégique concernant le patrimoine historique et où l'expertise des membres du comité pourra être requise;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la conseillère **France Dussault** comme déléguée du conseil au comité du patrimoine;
2. de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres citoyens :

Andrea Fairchild
René Fortin
Madeleine Saint-Pierre
Yves Trudeau
Michèle Lafond
Suzanne Roy
Serge Wagner
Marc Lussier
Line St-Arneault

3. qu'en tout temps, la mairesse Lisette Maillé, ou un conseiller municipal, autre que la déléguée susmentionnée, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.6 NOMINATION DES ÉLUS À TITRE D'ADMINISTRATEURS DE CARREFOUR AUSTIN (33)

2026-01-33 **ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin a conclu une entente de gestion avec l'organisme à but non lucratif Carrefour Austin, dont les règlements généraux prévoient trois sièges d'administrateur réservés aux élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

de déléguer la mairesse Lisette Maillé ainsi que les conseillers municipaux Claire Rocher et Jean de Blois pour siéger au conseil d'administration de Carrefour Austin, à titre de représentants « élus municipaux ».

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (34)

2026-01-34 **ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres constituant le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité;**

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public;

ATTENDU QUE tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité, agit avec

respect et courtoisie envers les autres membres du comité et s'engage à assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la conseillère municipale **France Dussault** comme déléguée du conseil au CCE;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCE pour une période d'un an :

Diane Brochu
André Clermont
Réal Dextradeur
Marcel Martineau
Olivier Alix-Paré, représentant administratif
3. qu'en tout temps, la mairesse Lisette Maillé ou un conseiller municipal, autre que la déléguée susmentionnée, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

11.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CONSERVATION DES VALLONS DE LA SERPENTINE (35)

2026-01-35

ATTENDU QUE Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) est un organisme voué à la conservation des milieux naturels du bassin versant du ruisseau de la Serpentine et a élargi son champ d'action afin de mieux l'intégrer à la protection du corridor appalachien et ce, pour le territoire des municipalités d'Austin, de Bolton-Est et d'Eastman;

ATTENDU QUE CVS sollicite une aide financière pour 2026 sous forme d'une contribution de 3 000 \$ à son fonds de gestion pour lui permettre de poursuivre les dossiers de conservation qui sont bien entamés à Austin et dont les frais afférents (taxes pour les terrains en fonds propre, assurances, balisage et surveillance) vont en augmentant et de faire en sorte que le fonds de gestion puisse également croître afin que les intérêts couvrent les dépenses et ainsi assurer la pérennité de CVS;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil autorise un don de 3 000 \$ à Conservation des Vallons de la Serpentine à même le Fonds de conservation de la municipalité et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail voué à la conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE

11.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC. (36)

2026-01-36

ATTENDU QUE l'organisme Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) sollicite une contribution financière de la municipalité afin de soutenir ses efforts visant à protéger la santé du lac Memphrémagog en 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil autorise un don de 4 000 \$ à Memphrémagog Conservation Inc. à même le Fonds de conservation de la municipalité et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail bénévole de ces 57 dernières années.

ADOPTÉE

* * * * *

12.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES ÂÎNÉS (PFA) (37)

2026-01-37 **ATTENDU QUE** la politique de la famille et des aînés (ci-après « la PFA ») s'insère dans la planification stratégique 2020-2030 à l'axe 2 « Dynamiser notre communauté et notre milieu de vie »;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer les membres d'un comité directeur de la PFA pour en faire le suivi et veiller à la réalisation des actions qui en découlent;

ATTENDU QUE la réalisation du plan d'action 2024-2025 découle d'un processus d'autoévaluation et de consultation qui prend en considération les champs d'action Municipalité amie des aînées (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

1. de désigner le conseiller municipal **Jean de Blois** comme responsable de la politique;
2. nommer les personnes ci-après, membres du comité directeur de la PFA élargi pour une période d'un an afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions prévues pour 2026 :

Lisette Maillé, mairesse
France Dussault, conseillère municipale et représentant des familles;
Marie-Eve Soucy, conseillère municipale et représentante des familles;
Renaud Payant-Hébert, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire;

3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les élus susmentionnés, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière.

ADOPTÉE

12.2 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES ÂÎNÉS ET DE LA DÉMARCHE MADA - DOSSIERS FAMILLE, PERSONNES ÂÎNÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES (38)

2026-01-38 **ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de sa population;

ATTENDU QUE les pouvoirs de la Municipalité lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre en compte l'incidence de ses décisions sur la vie des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

de nommer le conseiller municipal Jean de Blois, à titre de personne responsable des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées pour représenter les intérêt des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap auprès du conseil municipal et de la collectivité.

ADOPTÉE

12.3 DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE JEVY (39)

2026-01-39 **ATTENDU QUE** l'organisme *JEVI* est un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre à la prévention du suicide en Estrie;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite un soutien financier afin de pourvoir à une hausse anticipée étant donné que la demande d'aide ne cesse d'augmenter et pour maintenir ainsi la qualité de ce service essentiel qui répond aux besoins immédiats des personnes en demande d'aide;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 500 \$ au centre de prévention *JEVI* Estrie afin d'appuyer les efforts de prévention du suicide en Estrie.

ADOPTÉE

12.4 DEMANDE DE DON DE CENTRAIDE ESTRIE (40)

2026-01-40 **ATTENDU QUE** Centraide Estrie est un organisme reconnu depuis plus de 40 ans qui lutte contre la pauvreté et la détresse sociale pour quelque 62 000 personnes de tout âge vivant en Estrie;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de Centraide Estrie vise à contrer la pauvreté et à éviter qu'elle se perpétue de génération en génération;

ATTENDU QUE Centraide sollicite la municipalité dans sa collecte de fonds annuelle;

ATTENDU QUE les argents ont été prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin fasse un don à Centraide Estrie au montant de 1 000 \$ pour contribuer à la collecte de fonds de l'année 2026.

ADOPTÉE

12.5 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU TRAIN DES MOTS (41)

2026-01-41

ATTENDU QUE depuis 2011, la Municipalité contribue financièrement au projet d'alphanumerisation du Train des mots;

ATTENDU QUE l'organisme bénéficie, depuis 2017, d'une aide financière importante du ministère de l'Éducation qui assure le maintien de ses activités dans la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'organisme a déposé une demande d'appui financier auprès de la Municipalité pour l'appuyer dans ses démarches sur le territoire d'Austin;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 800 \$ au Train des mots afin de soutenir son initiative.

ADOPTÉE

12.6 REMERCIEMENTS À CARREFOUR AUSTIN, AU RPDMO ET À L'APLS POUR LE SUCCÈS DE LA GUIGNOLÉE (42)

2026-01-42

ATTENDU QUE trois organismes, soit Carrefour Austin, le Regroupement des propriétaires du Domaine Mont-Orford (RPDMO) et l'Association des propriétaires du lac des Sittelles (APLS), ont tenu chacun une guignolée dans différents secteurs de la municipalité l'automne dernier au profit de la Banque alimentaire Memphrémagog;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil remercie :

1. les membres de Carrefour Austin, du RPDMO et de l'APLS pour leur générosité dans l'organisation et la tenue de ces guignolées;
2. les Austinois et Austinoises qui ont été nombreux à participer et à offrir des denrées alimentaires et des dons en argent.

ADOPTÉE

12.7 CONTRIBUTION À LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MEMPHRÉMAGOG (43)

2026-01-43

ATTENDU QUE plus que jamais, la Fondation joue un rôle d'une grande pertinence pour permettre à la population desservie par l'installation de Magog d'avoir accès à une offre de soins et services de santé variée et de grande qualité;

ATTENDU que la Fondation a lancé une campagne de financement d'une durée de trois ans (2024-2027) auprès des municipalités de la MRC Memphrémagog, sollicitant une aide à hauteur de 2 \$ par citoyen permanent;

ATTENDU QUE les dons assurent la réactivité de la Fondation pour saisir les occasions de développement lorsqu'elles se présentent en plus d'agir comme des leviers auprès du Ministère qui réinvestit des sommes dans notre région;

ATTENDU que les sommes amassées actuellement permettent de répondre à différents besoins, tels que : développement de la chirurgie en gynécologie, achat

d'équipement en ophtalmologie, projets d'humanisation des soins et amélioration des milieux de vie en hébergement, projets pour une clientèle en santé mentale, investissement en électrophysiologie, enveloppe de détresse sociale pour répondre à des besoins ponctuels d'une clientèle vulnérable;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

dans l'esprit de solidarité sociale pour l'ensemble des citoyens de la MRC de Memphrémagog, la municipalité s'engage à remettre la somme de 3 956 \$, représentant 2 \$ par citoyen permanent, à même le budget 2026.

ADOPTÉE

* * * * *

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (44)

2026-01-44 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller V. Dingman, l'assemblée est levée à 20 h 27

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière